



Surveillance de vos réseaux Gaz

*Recherche Systématique de fuite
sur réseaux privés après compteur*

Détection
de fuites sur
réseaux gaz
aériens et
enterrés

Méthode
non destructive,
sans coupure,
la plus fiable
du marché

Conforme
aux normes
ATEX et à la
réglementation
des ERP**

* Entreprise de Surveillance des Postes et Réseaux Industriels et Tertiaires.

** Arrêté du 25 juin 1980 sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP). Version consolidée au 23 janvier 2004.



Qui est concerné ?

Tout établissement possédant un réseau de gaz naturel, butane, propane ou biogaz ; raccordé au réseau public ou possédant des unités de stockage en propre :

Les industries

Les établissements recevant du public (ERP) de toutes catégories (1 à 5) :

- Collectivités,
- Crèches, écoles, collèges, lycées et universités,
- Bâtiments publics,
- Entreprises du tertiaire,
- Commerces, hôtels et restaurants,
- Etablissements de santé, sites militaires, etc.

Notre offre :

- ▶ Localisation cartographiée de canalisations enterrées,
- ▶ Détection et localisation de fuites sur réseaux enterrés et aériens,
- ▶ Mise en sécurité,
- ▶ Attestation d'étanchéité,
- ▶ Formations, Conseils et expertises.

La fiabilité de nos process

Une fuite de gaz sur une conduite enterrée est souvent indétectable au seul regard du compteur. Or, cette fuite bien réelle finit par alimenter une nappe suffisamment importante pour devenir explosive.

Les process de détection de fuite Esprit Gaz, aux normes ATEX, permettent de déceler une fuite, même minime, puis de la localiser.

Ce savoir-faire, associé à un matériel de pointe régulièrement étalonné, nous permettent de proposer l'offre la plus fiable du marché.

Quelques références :

Engie - Cofely, Axegide, Conseils Régionaux et Départementaux, Mairies (Collèges, Lycées, Ecoles, Etablissements Recevant du Public), Industries (Mitsubishi, Automobile, Aéronautique), Habitat (HDB - Habitat 92), Hôpitaux, sites militaires, etc.

« Nous voyons notre métier comme l'une des clés de votre sérénité »



Que dit la loi ?

Arrêté du 23 janvier 2004 sur le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Article GZ 30 Vérifications techniques

« Les vérifications périodiques doivent avoir lieu tous les ans et concernent [...] les installations de distribution de gaz.

Elles ont pour objet de s'assurer : [...] de l'étanchéité des canalisations de distribution de gaz. »

La responsabilité pénale du dirigeant est engagée sur la sécurité des personnes.

L'intervention de notre expert ne perturbe pas votre activité. Elle ne nécessite pas la fermeture de l'établissement, ni l'arrêt de la production et n'entraîne pas non plus de dégradation.

Equipé d'appareils ultra sensibles (détection à partir d'un 1PPM de gaz), notre agent suit vos réseaux, localise les fuites et les met en sécurité.

Suite à son passage, un rapport d'intervention et une attestation vous sont fournis. Ceux-ci possèdent une valeur juridique qui vous protègent en cas d'incident.

**Vous souhaitez en savoir plus
ou obtenir un devis ?**
Contactez-nous au 06 01 88 80 32
ou Visitez notre site www.espritgaz.fr



SECURITE

RESEAUX
AERIENS

SERENITE

DEVELOPPEMENT
DURABLE

ECONOMIE

REGLEMENTAIRE

SOUTERRAINS

RESEAUX



Jacky GRIZON

Président

Tel. : 06 01 88 80 32

Email : contact@espritgaz.fr

Visitez notre site www.espritgaz.fr

ESPRIT GAZ - S.A.S au capital de 5 000 euros - SIRET : 82 999 093 600 017 - APE : 4322A

N° TVA n° FR86 829 990 936 - R.C.S La Rochelle 829 990 936